

**Mémoire de la Conférence régionale des élus de Montréal
présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal
à l'occasion de la consultation publique sur le projet de
Plan métropolitain d'aménagement et de développement**

CRÉ
de Montréal

SEPTEMBRE
2011



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	1
INTRODUCTION	3
DIAGNOSTIC GÉNÉRAL	4
ORIENTATION 1 – DES MILIEUX DE VIE DURABLES.....	5
Objectif 1.1 : Orienter la croissance aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant	5
Objectif 1.2 : Optimiser le développement urbain à l'extérieur des zones TOD	7
Objectif 1.3 : Augmenter la superficie des terres agricoles.....	7
ORIENTATION 2 – DES RÉSEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT PERFORMANTS ET STRUCTURANTS.....	8
Objectif 2.1 : Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation	9
Objectif 2.2 : Moderniser et développer le réseau de transport en commun métropolitain.....	9
Objectif 2.3 : Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises.....	10
ORIENTATION 3 – UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR	13
Objectif 3.1 : Maintenir le couvert forestier dans les boisés métropolitains	13
Objectif 3.2 : Protéger les rives, les plans d'eau et les milieux humides	14
Objectif 3.3 : Protéger les paysages d'intérêt métropolitain.....	14
LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD.....	14
CONCLUSION	15
ANNEXE I — MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	
ANNEXE II — MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	

PRÉSENTATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

La *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., chapitre M-22.1) confie aux Conférences régionales des élus (CRÉ) un mandat de planification et de développement régional en concertation avec leur milieu respectif.

Gouvernance

La CRÉ de Montréal regroupe les leaders politiques et les leaders socioéconomiques de la région. Elle est administrée par un conseil d'administration composé, tel que prévu par la Loi, des personnes suivantes :

- Les maires et mairesses des municipalités de l'île de Montréal et les conseillers de ville de la Ville de Montréal (79 personnes);
- Les représentants et représentantes des milieux socioéconomiques (39 personnes).

De plus, les 28 députés et députées représentant l'île de Montréal à l'Assemblée nationale participent aux délibérations sans droit de vote.

Les membres socioéconomiques représentent la diversité des milieux et des organisations de la région. Ils proviennent des milieux d'affaires et syndicaux, de l'éducation, de la culture, du développement social, de la santé, de l'environnement, du développement local et communautaire et du sport. Différents groupes d'influence, représentant des segments de la population, siègent également au conseil.

Pour accroître l'efficacité de son administration, la CRÉ de Montréal s'est dotée d'un comité exécutif chargé des affaires courantes. Sa composition, reflet de celle du conseil d'administration, est la suivante :

- 10 personnes élues aux conseils municipaux de l'île;
- 5 personnes représentant les milieux socioéconomiques.

De même qu'au conseil d'administration, 3 personnes représentant la députation montréalaise et le gouvernement du Québec participent aux délibérations sans droit de vote.

Les listes des membres du conseil d'administration et du comité exécutif de la CRÉ de Montréal sont présentées en annexe.

Mandat et réalisations

Instituée en 2004, la CRÉ de Montréal a adopté, en octobre 2010, son deuxième plan quinquennal de développement de la région. *Montréal, métropole du 21^e siècle* s'inscrit dans la continuité du premier plan quinquennal de la région *Innover pour se développer*. Le plan quinquennal de développement 2010-2015 identifie cinq orientations stratégiques pour

permettre à la métropole de se développer de façon économiquement efficace, socialement équitable, culturellement dynamique et écologiquement soutenable. Ces orientations stratégiques sont les suivantes :

- L'éducation et le savoir : une obsession collective;
- Le développement social : prendre assise sur les potentiels humains;
- La créativité et l'innovation : maintenir Montréal dans le peloton de tête;
- Une économie dynamique et innovante : cap sur l'entrepreneuriat et les secteurs émergents;
- L'environnement : l'urgence d'agir.

Pour réaliser son mandat de développement régional, la CRÉ de Montréal anime des grands réseaux de concertation et d'action où les partenaires régionaux se mobilisent autour d'un enjeu. C'est ainsi qu'elle a mis en place l'initiative Montréal, ville apprenante, de savoir et d'innovation, le Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM), le Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles (PARMI), ALLIÉS Montréal, le Réseau des cravates roses, le Réseau entrepreneuriat Montréal, le réseau Leadership Montréal. La CRÉ de Montréal est partenaire actif du Réseau réussite Montréal, d'Éducation Montréal et du Réseau des partenaires du plan d'action de développement durable de la collectivité montréalaise.

Que ce soit à partir de ces réseaux ou de sa propre initiative, la CRÉ de Montréal réalise des projets novateurs qui améliorent la qualité de vie de la population montréalaise ou permettent à la région d'être mieux outillée pour assurer son développement. Parmi les nombreuses réalisations, on peut citer la mise en place d'une grappe des technologies propres (aujourd'hui ÉcoTech Québec) et de Femmessor-Montréal qui s'est mérité le Prix égalité 2010, le développement de marchés de quartier, la campagne Défi Climat, le programme Électeurs en herbe, le projet ORAM (Outiller la relève artistique montréalaise), le festival Eurêka!, les projets d'accueil des étudiants internationaux, le Guide des paysages montréalais et la promotion de l'économie sociale.

Plus de 500 partenaires travaillent activement avec la CRÉ de Montréal au développement et au rayonnement de Montréal.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, la CRÉ de Montréal salue le travail réalisé par la Communauté métropolitaine de Montréal dans l'élaboration de son projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Les diverses consultations qui ont été menées et le travail d'analyse ont permis de soumettre à la consultation un projet étoffé, accompagné de documents de référence de haute qualité et de grande rigueur.

En tant qu'organisation vouée au développement de la région de Montréal, la CRÉ de Montréal est heureuse de participer à la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption d'un Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Forte de son enracinement dans la région et de la planification qu'elle a elle-même réalisée, elle entend contribuer à cet exercice métropolitain de planification, en présentant la vision concertée de développement des acteurs de la région de Montréal.

De façon générale, la CRÉ de Montréal appuie les orientations et les objectifs proposés par la CMM dans le cadre de son exercice de planification. Ils balisent la direction à prendre pour faire du Grand Montréal une région forte, capable de concurrencer les grandes régions du monde.

De notre point de vue, le cadre proposé est flexible et complet. En choisissant la recherche d'une vision métropolitaine concertée, dans une perspective de développement durable, la CMM évite les pièges du mur à mur et se donne les moyens d'assurer à la région métropolitaine un développement harmonieux et durable.

Les commentaires et suggestions présentés dans ce mémoire suivent la trame du projet soumis. Nous proposons des observations sur les conclusions tirées du portrait qui fonde les orientations et objectifs.

Nous nous intéresserons plus particulièrement aux critères qui accompagnent les objectifs. En effet, si les objectifs indiquent la direction, les critères sont les déterminants de la force et de la vitesse que nous souhaitons donner à notre parcours commun. Nous nous intéressons, enfin, à la mise en œuvre du PMAD.

DIAGNOSTIC GÉNÉRAL

En 2001, le MAMROT définissait les orientations gouvernementales et un cadre d'aménagement pour la région métropolitaine. Il établissait alors le diagnostic suivant :

« (...) l'absence d'une vision métropolitaine en matière d'aménagement a contribué à la dispersion de la population sur le territoire, entraînant du même coup une surconsommation des sols, la destruction d'une part importante de la zone agricole et des coûts publics en matière d'infrastructures et de services publics. Il en est résulté également une croissance phénoménale du nombre d'automobiles sur les routes et la congestion de tous les ponts vers l'île de Montréal. L'accentuation du transport dans la région se traduit par l'émission quotidienne de près de 33 000 tonnes d'équivalent CO₂ en gaz à effet de serre, qui menace la qualité de l'air et la santé publique¹. »

En 2011, le MAMROT met à jour son diagnostic et ajoute :

« Quoique la densité résidentielle nette en plusieurs endroits ait augmenté au cours de la dernière décennie, le gouvernement constate que celle-ci demeure en deçà des seuils propres à rentabiliser les équipements et les infrastructures existants ou à assurer le renouvellement d'utilisateurs sur une base durable. La poursuite de patrons de développement urbain visant des développements résidentiels monofonctionnels et de densité encore trop faible contribue à maintenir les coûts publics de desserte en équipements et en infrastructures élevés. Même si la région métropolitaine se positionne bien sur l'échiquier nord-américain en terme de densification (60 % de la population dans un rayon de 15 km du centre-ville), l'augmentation du taux de densité résidentiel et le recours à une forme urbaine plus compacte est nécessaire, et ce, particulièrement en ce qui concerne les parties du territoire situées à proximité d'équipements de transport en commun performants². »

La CRÉ de Montréal abonde dans le même sens. Le peu de progrès accomplis au cours des deux dernières décennies appelle à une action énergique. Les modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donnent à la région les moyens d'agir.

Le projet de PMAD s'inscrit dans cette direction. Nous croyons toutefois qu'il ne prend pas la pleine mesure de l'urgence et, de ce fait, propose des mesures encore trop modestes. Ainsi, son objectif de canaliser au cours des 20 prochaines années, 40 % des futurs ménages vers des aires TOD³ alors que 40 % des ménages vivent déjà dans des aires TOD, n'aura que peu d'effet sur la situation actuelle. En maintenant le même objectif pour les nouveaux ménages, la CMM ne propose pas d'infléchir la tendance, elle propose plutôt de préserver le statu quo.

¹ Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, Région métropolitaine de Montréal, juin 2001.

² Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement, mai 2011.

³ Transit-oriented development.

ORIENTATION 1 – DES MILIEUX DE VIE DURABLES

Pour définir les objectifs reliés à cette orientation, la CMM s'appuie sur quatre constats portant sur la situation démographique, le marché de l'habitation, l'emploi et l'espace disponible. La CRÉ de Montréal reconnaît la pertinence de ces déterminants et souhaite en bonifier la portée par les observations suivantes :

1. L'effort de densification au plan résidentiel depuis quelques années est réel. Toutefois, il importe de noter que l'augmentation de la construction à haute densité est principalement liée à la construction de résidences pour personnes âgées et à la construction de condos, qui s'adressent surtout aux ménages dont les enfants ont quitté la maison ou aux ménages sans enfant.

Pour soutenir une planification qui souhaite agir sur les tendances, il nous apparaît opportun de faire apparaître les besoins des familles avec enfants, afin d'être en mesure d'y répondre avec une variété de modèles et non uniquement sur le modèle traditionnel de la banlieue, toujours plus éloignée du centre.

2. Comme l'indique la CMM, l'économie métropolitaine s'est transformée avec la diminution du secteur manufacturier au profit de l'économie de services, et en particulier de l'économie du savoir. Il faut également souligner une délocalisation de l'emploi de l'île de Montréal vers l'extérieur qui s'est accélérée depuis 2007.

Par ailleurs, les prévisions à long terme de l'emploi sont un exercice périlleux, la science économique offrant peu de modèles prédictifs fiables. Nos expériences collectives à ce chapitre devraient nous inviter à la prudence.

Objectif 1.1 : Orienter la croissance aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant

La CRÉ de Montréal partage la volonté d'orienter le développement par une approche TOD (transit-oriented development), plutôt que par l'approche COD (car-oriented development) qui a prévalu depuis l'après-guerre.

La CMM fixe trois critères pour encadrer cet objectif très large. Nous avons examiné attentivement ces critères, fondamentaux pour l'atteinte de l'objectif. Les observations et suggestions formulées visent à intensifier le processus de densification recherchée.

Critère 1.1.1 : localisation des aires TOD aux points d'accès du réseau de transport en commun structurant pour canaliser au moins 40 % des futurs ménages

Au moment où la CMM a fait l'exercice d'identifier les aires TOD, le gouvernement du Québec n'avait pas encore déposé ses attentes et ses critères d'encadrement n'étaient pas connus. La CMM a utilisé les critères du gouvernement de l'Ontario pour définir l'étendue des aires TOD.

La CRÉ de Montréal suggère d'utiliser les critères du gouvernement du Québec, plus serrés que ceux utilisés par la CMM. Le tableau suivant en fait état.

Distance d'accès au service de transport collectif (mètres)	Cible de densité résidentielle nette (logements à l'hectare, hors voies publiques, parcs, etc.)		
	Métro	SLR	Train/ Métrobus
0-250	200	135	75
250-500	150	100	50
500-750	100	65	25
Moyenne	125	80	40

Critère 1.1.2 : les seuils minimaux de densité applicables aux aires TOD

Le projet de PMAD propose quatre catégories de seuils, selon qu'ils soient faibles, moyens, élevés ou très élevés, sans établir de priorité (tableau 10). Ce choix méthodologique conduit à l'identification de 156 aires TOD. Or, pour obtenir des transformations significatives sur un horizon de 20 ans, il est indispensable de concentrer les efforts. Les balises du gouvernement du Québec et un resserrement de la méthode conduiraient à un nombre moins important d'aires TOD. Il faut noter que cette option n'exclut pas que les critères soient revus et étendus si la situation le commande d'ici ou après 2031.

La question se pose évidemment de savoir si la région a la capacité d'accueillir les nouveaux ménages. Sous des hypothèses relativement conservatrices, la CMM estime que la région pourrait accueillir 117 200 nouveaux ménages dans les aires TOD. Sans entrer dans un débat technique, nous croyons que les hypothèses sous-jacentes à cette estimation pourraient être revues afin d'atteindre un objectif plus important de densification.

Critère 1.1.3 : l'aménagement de l'aire TOD

La CRÉ de Montréal adhère aux principes d'aménagement énoncés par la CMM. Nous sommes particulièrement sensibles à la nécessité de préserver la mixité sociale dans toutes les zones à développer pour éviter le phénomène d'embourgeoisement ou la ghettoïsation. Une offre de logement diversifiée apparaît un facteur de cohésion sociale et de croissance qu'il faut préserver. En intégrant la mixité sociale, la mixité de fonction et la mixité intergénérationnelle comme principe de tout développement dans le territoire de la CMM, nous serons en mesure d'assurer un développement fondé sur des milieux de vie qui favorisent le progrès, la sécurité et la qualité de vie. À ce chapitre, il importe de rappeler que le développement du logement communautaire, que ce soit sous la formule coopérative ou à but non lucratif, doit être soutenu

et déployé sur tout le territoire puisqu'il constitue un outil précieux pour favoriser la mixité sociale et la diversité, tout en améliorant les conditions de vie des familles et des quartiers.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, dans ses attentes signifiées, invite la CMM « à intégrer des critères de performance environnementale, de qualité architecturale et de construction, de conservation d'énergie, de qualité des espaces publics et de compatibilité entre les divers usages urbains ». Nous sommes également de cette opinion.

Objectif 1.2 : Optimiser le développement urbain à l'extérieur des zones TOD

Cet objectif est fortement lié au précédent. La CRÉ de Montréal réitère que le PMAD doit viser ultimement une plus forte densification, notamment dans la zone centrale de la région, composée des agglomérations de Montréal et de Longueuil et de la ville de Laval. Dans cette perspective, la CRÉ est en accord avec les seuils de densité proposés à l'extérieur des zones TOD.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évaluation des espaces disponibles, il faut rappeler que le redéveloppement et la requalification des terrains constituent un enjeu majeur pour le développement de la région montréalaise. En effet, selon les estimations de la CMM, il y a 4 300 hectares de terrains contaminés sur l'île de Montréal. De son côté, le MAMROT estime que le coût moyen de la décontamination est de 300 000 \$/hectare. Il en coûterait donc près de 1,3 G\$ pour redonner à Montréal l'usage de ces terrains.

Le programme québécois ClimatSol offre 60 M\$ pour la période 2007-2015 pour aider à la décontamination des sols dans l'ensemble du Québec, dont 25 M\$ pour la Ville de Montréal. Selon la nature de la dépense, l'aide varie de 30 % à 50 % du coût total des travaux. À ce jour, il reste près de la moitié de l'enveloppe prévue, mais à peine 6,5 M\$ pour Montréal. La CRÉ estime qu'un effort additionnel doit être fait par le gouvernement du Québec pour l'île de Montréal et elle invite la CMM à faire des représentations en ce sens auprès du gouvernement. La disponibilité de terrains décontaminés permettra d'accroître la capacité d'accueil de Montréal et de modifier le critère 1.2.2 qui définit l'espace voué à l'urbanisation.

Objectif 1.3 : Augmenter la superficie des terres agricoles

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la CMM a la responsabilité de mettre en valeur les activités agricoles et celle de délimiter un périmètre d'urbanisation métropolitain. Dans ses attentes signifiées, le gouvernement du Québec estime que le PMAD « devra être en mesure d'assurer un contrôle restrictif de l'expansion urbaine en zone agricole, de favoriser l'exploitation du potentiel agricole et d'assurer la protection des milieux naturels dans ses objectifs de mise en valeur ».

À ce chapitre, la CMM se fixe un seul critère, soit d'augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées, afin de revenir à la situation qui prévalait en 2001. Nous pensons que la volonté de

préservé l'intégrité de la zone agricole doit être signifiée avec plus de force. Tel que demandé par le gouvernement du Québec, le PMAD pourrait inscrire des mesures visant à favoriser le développement et la mise en valeur des activités agricoles et agroalimentaires du territoire métropolitain et favoriser la diversification de l'agriculture.

Plus particulièrement, la CMM accorde une priorité à l'urbanisation des aires TOD sur la protection des terres agricoles. Ainsi, lorsqu'il est question de la délimitation du périmètre métropolitain (critère 1.6.1), la CMM indique que le périmètre pourra être révisé, après une période de cinq ans, afin notamment : « d'appuyer la réalisation de projets situés dans les aires TOD identifiées au critère 1.1.1 ». Pour ces besoins, la CMM ne pose pas l'exigence de la réalisation d'une étude économique préalable, comme elle le fait pour les autres types de développement.

Certes des arbitrages devront être faits entre ces deux fonctions très importantes pour la région. Aussi, la CRÉ de Montréal reprend-elle à son compte la suggestion faite par le professeur Claude Marois, du Département de géographie de l'Université de Montréal, lors de son passage à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Rappelant que dans un contexte de croissance démographique modéré, le développement d'une municipalité s'effectue en général aux dépens d'une autre, entraînant une logique de compétition malsaine, il proposait de permettre le dézonage lorsque l'importance régionale d'une implantation le requiert à la condition que « les hectares enlevés à l'agriculture [soient] repris et protégés ailleurs dans la Communauté métropolitaine de Montréal ».

ORIENTATION 2 – DES RÉSEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT PERFORMANTS ET STRUCTURANTS

Le portrait de la situation au plan du transport fait état des progrès accomplis depuis une décennie en ce qui concerne le transport en commun, de la saturation de certains tronçons du réseau et des investissements requis pour le développer. La CRÉ aimerait porter à l'attention de la CMM trois éléments à prendre en compte sur un horizon de planification de 20 ans :

1. La persistance de la motorisation sur le territoire de la CMM.
 - Selon l'enquête origine-destination 2008 de l'Agence métropolitaine de transport, « Bien que l'usage de l'auto ait connu [depuis 5 ans] une légère diminution de l'ordre de 1 %, on note un accroissement de 6 % du nombre de déplacements en auto en provenance des couronnes nord et sud ».
 - Selon les statistiques produites par la Société d'assurance automobile du Québec, « depuis 1978, le nombre de véhicules en circulation a connu une augmentation moyenne de 2,2 % par année. De même, le nombre des titulaires de permis a augmenté de 1,6 % par année en moyenne ».

2. Les objectifs de réduction des GES.
 - Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise s'est donné l'objectif ambitieux de réduire de 30% ses émissions de GES à l'horizon 2020 (par rapport au niveau de 1990). Objectif auquel la CRÉ de Montréal entend contribuer.
 - Le Gouvernement du Québec s'est, de son côté, engagé à diminuer de 20% ses émissions de GES sur le même horizon.
 - Ces objectifs ne pourront être atteints sans un aménagement plus compact et sans faire une plus grande place au transport en commun sur le réseau routier.
3. Les perspectives de développement offertes par l'électrification des transports.
 - L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a indiqué qu'elle envisageait d'électrifier ses quatre trains diesel. La STM et la STL ont toutes deux annoncé qu'elles entendaient compléter l'électrification totale de leur flotte d'autobus d'ici une quinzaine d'années. Enfin le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont indiqué leur volonté de s'engager dans la voie de l'électrification des transports.

Objectif 2.1 : Identifier un réseau de transport en commun qui permet de structurer l'urbanisation

La CMM inclut dans le réseau structurant de transport les différents modes lourds, les systèmes plus légers et les services rapides d'autobus en site propre et les axes de rabattement métropolitains par autobus dans les couronnes. L'argument invoqué pour ce dernier élément est le suivant : « les services d'autobus peuvent présenter un caractère structurant dans la mesure où ils permettent une liaison efficace avec des modes plus structurants ».

Nous ne remettons pas en cause l'intégration des axes de rabattement dans un réseau de transport en commun performant. Mais par définition, les axes de rabattement existent là où il y a une trop faible densité de population. Lorsque cette définition du réseau structurant sert aussi à définir les aires TOD, et donc les points de densification, nous croyons que les axes de rabattement ne devraient pas être considérés.

Objectif 2.2 : Moderniser et développer le réseau de transport en commun métropolitain

La CMM présente la liste des projets de développement dans la région métropolitaine, lesquels totaliseront quelque 23 G\$ au cours des dix prochaines années. Le PMAD reconnaît qu'il faudra établir une séquence d'investissement mais n'établit aucune priorité et ne suggère aucun critère pour le faire.

Devant les sommes astronomiques qu'il faudra consacrer au développement du transport en commun, il nous apparaît nécessaire d'établir des critères prioritaires pour garantir l'efficacité, tant économique qu'urbanistique. En ce sens, nous sommes d'avis qu'il est primordial de prioriser l'entretien et le maintien des actifs existants plutôt que de poursuivre le développement du réseau routier.

Critère 2.2.1 : Hausse à 30 % de la part modale des déplacements effectués en transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2021

Une hausse de 5 points de pourcentage de la part modale du transport en commun, en période de pointe du matin, dans la grande région de Montréal, sur un horizon de dix ans, nous apparaît à la fois modeste et insuffisamment ciblée. Les trois grandes sociétés de transport ont déjà annoncé des objectifs stratégiques plus ambitieux pour la période. La STM et la STL ont indiqué qu'elles souhaitent augmenter de 40 % leur achalandage. À elle seule, la STM souhaite attirer environ 5 % des automobilistes d'ici 2020.

Pour permettre à la CMM de se donner des objectifs plus élevés, il serait nécessaire que les gouvernements supérieurs augmentent leur financement du transport en commun. En effet, celui-ci ne peut pas seulement relever des utilisateurs et des municipalités.

Par ailleurs, il n'est pas certain qu'accroître l'achalandage sur les lignes de train de banlieue aura un effet de densification sur la partie centrale de la région métropolitaine. Il faudrait toutefois envisager, pour le réseau existant, de doubler les voies lorsque nécessaire, pour éviter les conflits entre le transport des personnes et des marchandises.

La CRÉ de Montréal suggère de mieux cibler le critère de performance et aussi d'en ajouter un deuxième. Parallèlement à la mesure des progrès du transport en commun, il faut suivre l'évolution de la motorisation, bon indicateur de la dispersion dans la région. Contrairement aux progrès du transport en commun, qui ne peuvent être mesurés que tous les cinq ans, le suivi de la motorisation peut être annuel.

Dans une perspective d'intégrer un critère de suivi environnemental, la CMM pourrait également suivre l'évolution du nombre de véhicules utilitaires sport, en forte progression depuis dix ans et principal responsable de l'augmentation des GES produits dans le secteur des transports. La région serait ainsi mieux outillée pour intervenir plus rapidement.

Objectif 2.3 : Optimiser et compléter le réseau routier pour soutenir les déplacements des personnes et des marchandises

La CRÉ de Montréal a été associée aux travaux d'élaboration du PMAD, volet transport des marchandises, par l'intermédiaire de son Comité interrégional sur le transport des

marchandises, le CITM. À la demande de la CMM, le CITM a transmis un avis d'expert-conseil⁴ en s'appuyant sur ses travaux menés avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec⁵.

La CRÉ est heureuse de constater que les considérations et les recommandations soumises ont été prises en compte dans l'élaboration du projet de PMAD. Le maintien d'un réseau de transport des marchandises multimodal et efficace, principal atout de Montréal en transport des marchandises, est un enjeu stratégique pour le développement de la région. Comme nous le rappelions dans notre avis, les enjeux du transport des marchandises seront exacerbés par des activités qui devraient doubler, voire tripler au cours des 30 prochaines années, selon les prévisions de l'OCDE.

La CRÉ de Montréal souhaite que la CMM réoriente son objectif 2.3 pour mieux prendre en compte l'ensemble des besoins dans le transport des marchandises. Le transport des personnes ayant été abondamment traité dans l'orientation précédente, cette façon de faire aurait l'avantage de maintenir clairement et sans ambiguïté l'orientation TOD privilégiée, tout en évitant d'accroître le nombre de navetteurs qu'entraîne invariablement une meilleure offre routière et autoroutière. En effet, plusieurs études, dont celle de Bento et al (2005), ont montré que « l'usage de l'automobile est plus important dans des villes qui offrent une densité de route importante. Ce résultat est conforme avec l'hypothèse du trafic induite selon laquelle un accroissement de l'offre d'infrastructure routière, en réduisant le coût de transport, stimule le trafic⁶ ».

De plus, le PMAD devrait insister sur la question des espaces utilisés pour le transport des marchandises. Les développements résidentiels qui sont érigés en bordure des voies de transport des marchandises et des pôles logistiques amènent régulièrement des conflits d'usages. La planification de zones tampon, aménagées aux abords des grandes infrastructures de transport, éviterait de telles situations, notamment dans le cas du transport ferroviaire.

Par ailleurs, l'optimisation du réseau routier ne se fait pas exclusivement par l'ajout de capacité. Les expériences américaines et européennes ont montré que les infrastructures de transport pouvaient aussi être optimisées par des systèmes intelligents de transport. L'implantation de

⁴ Avis du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) de la CRÉ de Montréal relativement au volet transport des marchandises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), janvier 2011.

⁵ Rapport du Groupe de travail du Grand Montréal sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, juin 2009.

⁶ BENTO, Antonio M., Maureen L. CROPPER, Ahmed MUSHFIQ MOBARAK, et Katja VINHA. «The effects of urban spatial structure on travel demand in the United States», The Review of Economics and Statistics, August 2005, 87(3): 466-478, cité dans Mobilité et changement climatique, Volume 1, Formes urbaines et mobilité : que dit la recherche, novembre 2010, 38 pages.

tels systèmes dans la gestion des autoroutes a ainsi conduit à une augmentation effective de capacité de l'ordre de 10 à 15 %.

Enfin, la CRÉ de Montréal profite de cette consultation pour offrir sa pleine collaboration afin d'établir un partenariat constructif entre la nouvelle grappe métropolitaine de logistique de transport et le CITM pour assurer le développement de ce secteur névralgique pour Montréal.

Critère 2.3.1 : Identification du réseau routier métropolitain

Dans le contexte d'une approche plus ciblée, les critères proposés par la CMM devraient être revus. Plus particulièrement, la CRÉ de Montréal est d'avis que les besoins de réfection et de consolidation dans la zone centrale de la région devraient être jugés prioritaires et définis clairement comme tel. Il en est de même pour l'amélioration des accès au port et aux aéroports.

Il est important de rappeler que le CITM de la CRÉ de Montréal avait identifié des priorités d'investissements dans le cadre des travaux du Groupe de travail du Grand Montréal sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec⁷. C'est d'ailleurs là-dessus que s'appuie l'identification des besoins et projets majeurs de développement du précédent avis du CITM⁸ à la CMM. À cet effet, nous voulons réitérer les priorités d'investissements contenus dans ces deux documents et convier la CMM à soutenir ces projets auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

Critère 2.3.2 Réduction des délais et des retards occasionnés par la congestion

La réduction des délais et des retards est un indicateur qui témoigne de la fluidité des réseaux. Il est certes souhaitable d'en faire le suivi, ce que le ministère des Transports du Québec fait. Mais la réduction de la congestion n'est pas un objectif d'aménagement et le PMAD devrait s'appuyer sur d'autres indicateurs de performance. D'autant que les données disponibles sur la congestion datent de 2003, ce qui n'en fait pas un indicateur particulièrement utile dans le cadre d'une planification urbaine.

La CRÉ de Montréal suggère plutôt d'identifier un ou des critères reliés au camionnage afin de développer une vision métropolitaine des réseaux municipaux de camionnage qui préserve un équilibre entre la qualité de vie et les besoins des consommateurs et des industries.

⁷ Rapport du Groupe de travail du Grand Montréal sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec, juin 2009.

⁸ Avis du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM) de la CRÉ de Montréal relativement au volet transport des marchandises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), janvier 2011.

Les critères retenus pourraient être le suivi de la mise en place de plans de camionnage complémentaires ou le suivi de l'implantation de systèmes de transport intelligents ou d'autres mécanismes de gestion de la demande de transport.

ORIENTATION 3 – UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET MIS EN VALEUR

Le PMAD entend protéger les milieux naturels et les écosystèmes et ainsi renforcer la biodiversité. Nous sommes en accord avec cette approche. La zone méridionale du Québec, dont fait partie la région de Montréal, possède la plus grande biodiversité de la province avec une représentativité de 5 domaines bioclimatiques sur seulement 100 000 km² de territoire. Elle est aussi celle qui présente le plus faible pourcentage d'aires protégées (4,7 %) par rapport à la majorité des autres régions du Québec en 2011. Certaines espèces indigènes sont déjà menacées. La disparition des milieux humides, l'artificialisation des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, la perte progressive des derniers boisés, la canalisation des ruisseaux de l'Île sont autant d'interventions qui menacent le patrimoine naturel et la biodiversité de la région.

La CRÉ de Montréal s'est déjà engagée à œuvrer de concert avec le MRNF et les autres ministères pour susciter le développement de projets nouveaux et adaptés aux particularités du milieu urbain, qui favoriseront le maintien du patrimoine naturel et la biodiversité sur le territoire montréalais. Elle souhaite encourager les projets pilotes, les actions exemplaires de verdissement et d'agriculture urbaine et toute autre initiative visant les objectifs de la Convention sur la diversité biologique de Nagoya et répondant aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces projets sont autant de vitrines susceptibles de faire rayonner Montréal comme le lieu d'une vision nouvelle de la force d'attraction des quartiers durables de demain.

Objectif 3.1 : Maintenir le couvert forestier dans les boisés métropolitains

Les forêts situées en milieu urbanisé ne profitent d'aucune mesure de protection et risquent de disparaître au profit de l'urbanisation. Le MAMROT estime que, depuis 1994, la perte du couvert forestier dans le territoire de la CMM s'est effectuée à raison d'environ 1 000 hectares en moyenne par année. La disparition de la forêt amoindrit la qualité des paysages, altère les écosystèmes et la biodiversité. Elle dégrade les espaces naturels restants et affecte aussi la valeur foncière.

La CRÉ de Montréal est en accord avec la protection des boisés proposée dans le projet de PMAD. Elle invite la CMM à se pencher sur le concept de forêt urbaine afin de prévoir des mesures de protection spécifique aux milieux urbains, dont la protection des corridors verts. Elle est aussi favorable à un financement stable à long terme du fonds vert du Grand Montréal, un outil indispensable à la région.

Objectif 3.2 : Protéger les rives, les plans d'eau et les milieux humides

Selon les données du MAMROT, 1 800 km de berges dans la région métropolitaine, dont 200 km de berges publiques restent à protéger. La très grande majorité des berges et des rives de la région métropolitaine ne sont pas accessibles à la population. La CRÉ de Montréal invite la CMM à ajouter l'accès aux rives à ses objectifs de protection. Elle suggère également d'établir un mécanisme d'harmonisation entre le PMAD et les *Plans directeurs de l'eau* qui doivent être produits par les organismes de bassin versant.

Objectif 3.3 : Protéger les paysages d'intérêt métropolitain

Tout comme la CMM, la CRÉ de Montréal croit au rôle essentiel de la qualité des paysages dans l'attractivité du territoire. Elle a d'ailleurs fait œuvre de pionnière en s'associant à la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal pour élaborer le *Guide d'intervention des paysages et cadres de vie montréalais*. Ce vaste travail de recherche et de synthèse a donné naissance à *Montréal en paysages*, un précieux ouvrage de références⁹ qui démontre hors de tout doute combien le paysage urbain représente un enjeu majeur de développement.

Aussi, la CRÉ de Montréal invite la CMM à ajouter les entrées de Montréal comme paysages urbains à identifier et protéger. À l'occasion des célébrations entourant le 5^e anniversaire de Montréal Ville UNESCO de design, un concours international d'idées, *paysages en mouvement YUL-Mtl*, a été lancé. Il vise à structurer une démarche cohérente de planification visant la création d'une entrée de ville expressive portant l'identité de Montréal Ville UNESCO de design. Cette initiative constitue un exemple probant d'application, notamment dans le cas de la réfection du Complexe Turcot.

LA MISE EN ŒUVRE DU PMAD

La CMM propose la création d'une Table Québec–Grand Montréal afin d'assurer une plus grande coordination et concertation des actions gouvernementales et métropolitaines.

Dans ses attentes signifiées, le gouvernement du Québec propose d'instaurer un mécanisme pour favoriser une « harmonisation interrégionale d'interventions de la CMM, des régions et des MRC voisines dans un esprit de réciprocité et d'alliance stratégique ».

Par ailleurs, dans son document de consultation, la CMM identifie les paliers de planification présents sur son territoire¹⁰, dont les conférences régionales des élus qui agissent à l'échelle de

⁹ Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette, *Montréal en paysage*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2011

¹⁰ *Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, figure 1, page 13

leur région administrative (à l'exception du territoire de la Montérégie où se trouvent trois CRÉ).

Enfin, les ententes de gestion, signées entre le gouvernement et chacune des CRÉ présentes dans la région métropolitaine, prévoient la mise en place d'un mécanisme d'harmonisation réunissant les CRÉ et la CMM. Nous croyons que la mise en œuvre du PMAD est l'occasion de formaliser ce mécanisme de concertation à l'échelle métropolitaine. Mais, quel que soit le moyen retenu, la CRÉ de Montréal est disponible et intéressée à s'y associer pour contribuer activement à la mise en œuvre de ce Plan métropolitain.

CONCLUSION

La CRÉ de Montréal tient à féliciter la CMM pour l'élaboration de ce premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Elle appuie les trois orientations et la quasi-totalité des objectifs proposés dans le projet de PMAD. Ses recommandations ou propositions ont porté essentiellement sur les critères afin d'assurer une mise en œuvre conforme et efficace des objectifs d'aménagement et de développement pour la région métropolitaine. À cet effet, la CRÉ de Montréal offre toute sa collaboration à la CMM pour la réalisation du plan d'action à venir.

Nous ne pouvons toutefois conclure ce mémoire sans profiter de l'occasion pour interpeler le gouvernement du Québec afin qu'il s'assure d'une cohérence entre ses actions et ses orientations en matière d'aménagement du territoire de la CMM. Le soutien du gouvernement à la mise en œuvre du PMAD devra donc se traduire dans des investissements, du soutien financier, des outils législatifs et des projets d'infrastructures qui seront conformes au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Enfin, nous remercions les membres de la commission de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que sa présidente, de l'invitation qui nous a été faite de déposer ce mémoire, de même que de l'attention et de l'intérêt qui ont été et qui seront portés aux recommandations de la CRÉ de Montréal.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

79 ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX	
Michael Applebaum Président du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Élaine Ayotte Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Manon Barbe Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Mairesse Arrondissement de LaSalle	Daniel Bélanger Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement du Sud-Ouest
Richard Bélanger Maire Arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	Frantz Benjamin Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Richard Bergeron Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Michel Bissonnet Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire Arrondissement de Saint-Léonard
Laurent Blanchard Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Caroline Bourgeois Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Étienne Brunet Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement d'Achuesic–Cartierville	Maria Calderone Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Jocelyn Ann Campbell Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Arrondissement d'Achuesic–Cartierville	Harout Chitilian Président du conseil municipal de la Ville de Montréal Arrondissement d'Achuesic–Cartierville
Marie Cinq-Mars Mairesse Arrondissement d'Outremont	Susan Clarke Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Robert Coutu Maire Ville de Montréal-Est	Jane Cowell-Poitras Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Lachine
François Croteau Maire Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	Claude Dauphin Maire Arrondissement de Lachine
Suzanne Décarie Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Gilles Deguire Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire Arrondissement de Montréal-Nord
Francis Deroo Maire Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	Mary Deros Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

Richard Deschamps Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de LaSalle	Alan DeSousa Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire Arrondissement de Saint-Laurent
Benoît Dorais Maire Arrondissement du Sud-Ouest	Christian G. Dubois Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
Josée Duplessis Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Alvaro Farinacci Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de LaSalle
Luc Ferrandez Maire Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Sammy Forcillo Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie
Helen Fotopulos Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Véronique Fournier Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement du Sud-Ouest
Marc-André Gadoury Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	Pierre Gagnier Maire Arrondissement d'Achuesic–Cartierville
Jean-Marc Gibeau Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Montréal-Nord	Louise Harel Conseillère de la Ville de Montréal et chef de l'opposition Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Andrée Hénault Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement d'Anjou	Anthony Housefather Maire Ville de Côte-Saint-Luc
Edward Janiszewski Maire Ville de Dollard-Des Ormeaux	Pierre Lampron Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Elsie Lefebvre Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension	François Limoges Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
Pierre Mainville Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie	Ginette Marotte Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Verdun
Beny Masella Maire Ville de Montréal-Ouest	George Mc Leish Maire Ville de Senneville
Bill McMurchie Maire Ville de Pointe-Claire	Peter McQueen Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
John W. Meaney Maire Ville de Kirkland	Réal Ménard Maire Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

Francesco Miele Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Laurent	Luis Miranda Maire Arrondissement d'Anjou
Alex Norris Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	Lionel Perez Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Dominic Perri Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Léonard	David Pollock Maire Ville de Beaconsfield
Gaëtan Primeau Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	François Robillard Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie
Marvin Rotrand Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Chantal Rouleau Mairesse Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
Edgar Rouleau Maire Cité de Dorval	Philippe Roy Maire Ville de Mont-Royal
Aref Salem Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Laurent	Anie Samson Mairesse Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
William Steinberg Maire Ville de Hampstead	Alain Tassé Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Verdun
Clementina Teti-Tomassi Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Montréal-Nord	Lyn Thériault Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Émilie Thuillier Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement d'Achatsic–Cartierville	Gérald Tremblay Maire Ville de Montréal
Peter F. Trent Maire Ville de Westmount	Claude Trudel Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Maire Arrondissement de Verdun
Maria Tutino Mairesse Ville de Baie-d'Urfé	Frank Venneri Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Bertrand A. Ward Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro	Monique Worth Mairesse Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
Robert L. Zambito Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Léonard	

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

39 MEMBRES SOCIOÉCONOMIQUES	
Rivka Augenfeld Représentante Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes -TCRI	Claude Bégin Directrice générale Centre de recherche d'emploi de l'Est et membre de la Table régionale en employabilité de Montréal
Jean Belzile Directeur de la recherche et des relations avec l'industrie Université du Québec - École de Technologie Supérieure	Sylvie Bertrand Administratrice Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de l'île de Montréal
Gabriel Bouchard Directeur général Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)	Gaétan Châteauneuf Président Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Édith Cyr Directrice générale GRT - Bâtir son quartier	Diane De Courcy Présidente Commission scolaire de Montréal
Véronique De Sève Première vice-présidente Conseil central du Montréal métropolitain - CSN	Gilles Dubois Président Conseil régional de l'environnement de Montréal
Michel Ducharme Président Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain	André Dudemaine Directeur général Société pour la diffusion de la culture autochtone - Terres en vues
Jean-Paul Faniel Directeur Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	Richard Filion Président du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain et directeur général Dawson College
Isabelle Foisy Directrice générale Chambre de commerce de l'Est de Montréal	Steve Foster Président-directeur général Conseil québécois des gais et lesbiennes
Marie-Félix Gascon Directrice générale Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM)	Victor C. Goldbloom Président du conseil d'administration Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
André Grandchamps Directeur syndical Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 429	William Habib Vice-président Ventes et opérations Poseidon Solutions
Louise Hodder Directrice générale CDEC - Centre-Sud / Plateau Mont-Royal	Jean-François Lalonde Directeur général CDEC - Rosemont-Petite-Patrie et membre de l'Inter-CDEC de Montréal

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

Charles Lapointe Président-directeur général Tourisme Montréal	André Leclerc Président Gagné Leclerc Groupe conseil
David Levine Président-directeur général Agence de la santé et des services sociaux de Montréal	Hélène Meagher Directrice du service juridique et secrétaire générale Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
David Moss Directeur de projet Culture Days	Gilles Paquette Conseiller régional Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Robert Perreault Directeur général Maison du développement durable	Manon Perron Trésorière du conseil central Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Saul Polo Membre fondateur Chambre de commerce latino-américaine du Québec	Nicolas Roy Directeur général CLD de l'Ouest-de-l'Île
Shahad Salman Présidente de Coop Droit Coopsco	Josée Scott Directrice générale Sport et Loisir de l'île de Montréal
Nishant Sharma Membre Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'île de Montréal	Suanne Stein Day Présidente Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Jean-François Sylvestre Vice-président politique Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) Région Montréal-Laval	Michel Taylor Conseiller à la coordination régionale Fonds de Solidarité - FTQ
Francine Unterberg Vice-présidente Table de concertation des aînés d'Outremont	

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

LES 28 MEMBRES DE LA DÉPUTATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE <i>participent aux délibérations sans droit de vote</i>	
Pierre Arcand Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Député de la circonscription de Mont-Royal	Raymond Bachand Ministre des Finances Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de Montréal Député de la circonscription d'Outremont
Line Beauchamp Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport Députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé	Louise Beaudoin Députée de la circonscription de Rosemont
Lawrence S. Bergman Député de la circonscription de D'Arcy-McGee	Marguerite Blais Ministre responsable des Aînés Députée de la circonscription de Saint-Henri–Sainte-Anne
Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Député de la circonscription de Westmount–St-Louis	Emmanuel Dubourg Député de la circonscription de Viau
Jean-Marc Fournier Ministre de la Justice Député de la circonscription de Saint-Laurent	Henri-François Gauthier Député de la circonscription de Verdun
Clément Gignac Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation Député de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys	Nicolas Girard Député de la circonscription de Gouin
Yolande James Ministre de la Famille Députée de la circonscription de Nelligan	Geoffrey Kelley Ministre responsable des Affaires autochtones Député de la circonscription de Jacques-Cartier
Amir Khadir Député de la circonscription de Mercier	Maka Kotto Député de la circonscription de Bourget
Lisette Lapointe Députée de la circonscription de Crémazie	Nicole Léger Députée de la circonscription de Pointe-aux-Trembles
Martin Lemay Député de la circonscription Sainte-Marie–Saint-Jacques	Pierre Marsan Député de la circonscription de Robert-Baldwin
François Ouimet Député de la circonscription de Marquette	Carole Poirier Députée de la circonscription de Hochelaga-Maisonneuve
Filomena Rotiroti Députée de la circonscription de Jeanne-Mance–Viger	Gerry Sklavounos Député de la circonscription de Laurier-Dorion
Christine St-Pierre Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine Députée de la circonscription de l'Acadie	Lise Thériault Ministre du Travail Députée de la circonscription d'Anjou
Tony Tomassi Député de la circonscription de LaFontaine	Kathleen Weil Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles Députée de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRÉ DE MONTRÉAL

En date du 10 septembre 2011

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CRÉ DE MONTRÉAL	
Manon Barbe <i>Présidente</i> Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Mairesse Arrondissement de LaSalle	Richard Deschamps <i>1^{er} Vice-président</i> Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de LaSalle
Gaétan Châteauneuf <i>2^e Vice-président</i> Président Conseil central du Montréal métropolitain - CSN	Ginette Marotte <i>Trésorière</i> Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Verdun
Diane De Courcy <i>Secrétaire</i> Présidente Commission scolaire de Montréal	Richard Bergeron Conseiller de Ville de Montréal Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Jane Cowell-Poitras Conseillère de la Ville de Montréal Arrondissement de Lachine	Édith Cyr Directrice générale GRT - Bâtir son quartier
Mary Deros Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Christian G. Dubois Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
Steve Foster Président-directeur général Conseil québécois des gais et lesbiennes	André Leclerc Président Gagné Leclerc Groupe conseil
John W. Meaney Maire Ville de Kirkland	François Robillard Conseiller de la Ville de Montréal Arrondissement de Ville-Marie
Siège vacant	
Représentation de la députation de l'île de Montréal à l'Assemblée nationale	
Raymond Bachand Ministre des Finances Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de Montréal Député de la circonscription d'Outremont	
Gerry Sklavounos Député de la circonscription de Laurier-Dorion Représentant du groupe gouvernemental	
Nicole Léger Députée de la circonscription de Pointe-aux-Trembles Représentant de l'opposition officielle	